

LE MONDE D'APRÈS...

LE MONOPOLE ?

PAR GILLES BÖSIGER



Au commencement, des rumeurs parvinrent de Chine au sujet d'un mystérieux virus apparu sur le marché de Wuhan. Les autorités se voulaient alors rassurantes quant aux probabilités d'une propagation hors d'Asie. Mais rapidement, des premiers cas apparurent sur notre territoire et le doute s'immisça dans les esprits lorsque des pays limitrophes se retrouvèrent débordés par le nombre de contaminés. Inéluctablement, notre courbe de mortalité imita les leurs et l'inimaginable devint l'inévitable : les autorités proclamèrent le confinement de la population.

Avec ces mesures inédites, la crise sanitaire mit nos économies à terre avec soudaineté. Du jour au lendemain, la machine économique fut arrêtée, des millions de salariés se retrouvèrent en chômage partiel et des centaines de milliers d'entrepreneurs sans possibilité d'exploiter leur entreprise fermée de droit ou de fait. La violence de ces événements fut décuplée par leur rapidité.

Un discours tapisse le fond des débats politiques depuis le début du confinement sous forme d'appel à un nouveau paradigme sociétal appelé « le monde d'après ». Ce discours est promu par ceux qui voient dans la crise sanitaire un ébranlement d'une société excessive, et par voie de conséquence appellent à un changement de modèle de société passant par l'émergence de nouveaux modes de production, de consommation et de vie. Par la propagation de ce virus, la nature aurait pris la parole pour nous envoyer un avertissement fort et non-équivoque, nous invitant à construire un monde d'après nécessairement plus vertueux.

Quant aux experts-comptables, ils sortent harassés de ces derniers mois. A la période fiscale qui demeure désespérément indissociable de la vie de nos cabinets, s'est rajoutée une surcharge de travail liée à la gestion des mesures de sauvetage auprès de nos clients (prêt garanti par l'État, fonds de solidarité des entreprises, activité partielle...). Nous avons été confrontés à un mur inédit de nouveautés, à des règles imprécises, incertaines, contradictoires, mouvantes. Nous avons brillamment surmonté cet obstacle, non sans douleurs. Si un message a été envoyé à notre profession, il paraît particulièrement brutal. Nous aussi donc, nous avons reçu un appel au changement, mais pour quel monde d'après ?

En premier lieu, une évidence doit être écrite. Les cabinets qui ont le plus souffert du confinement sont ceux ayant le plus de retard dans leur mutation numérique. Pour ces cabinets, le confinement fut un doigt pressant la fracture numérique de leur organisation et les plongeant dans une lente agonie. Certains cabinets ne s'en relèveront pas, ils ont perdu (ou perdront) leurs talents et une partie de leur clientèle. Tous ceux-là ont découvert ce qui nous avions pourtant répété : le numérique n'est pas une stratégie, et encore moins une option.

Le numérique ne se résume pas à avoir des logiciels accessibles par internet ou à la fourniture d'ordinateurs portables à ses collaborateurs. Le concept du numérique englobe tous les changements de notre environnement. Ces changements sont culturels, organisationnels et relationnels. Être numérique donne la capacité de s'adapter aux crises pour fournir une continuité de service, être disponible et productif quelles que soient les circonstances.

L'enjeu du numérique n'est pas de dénaturer la relation humaine, ce qui constituerait là une stratégie, mais d'adopter une organisation adaptée à ce nouvel environnement pour s'y mouvoir et y exister. Durant le confinement, les parties prenantes de nos

cabinets, à savoir les clients, collaborateurs ou l'administration, n'admettaient pas la possibilité d'une coupure de service, qu'elle soit de cause technologique ou de suractivité. Le numérique est le monde qui a changé et qui attend que nous répondions à ses nouvelles exigences. L'informatique n'est qu'un des bras armés de la numérisation des cabinets.

En second lieu, les professionnels qui sortent le plus renforcés de cette période sont ceux qui ont su accompagner et rassurer leurs clients tout au long de la crise. Nous avons été projetés en première ligne auprès des entrepreneurs pour les aider à décrypter les déclarations publiques, obtenir les aides auxquelles ils avaient le droit et préparer l'avenir (financement, restructuration...). Sans aucune surprise, les clients se sont naturellement tournés vers nous. Contrairement à ce que prétend la dernière campagne de communication de la Compagnie nationale, les entrepreneurs ne sont pas allés voir leur commissaire aux comptes. Et contrairement aux convictions de l'actuelle mandature du Conseil supérieur de l'Ordre, nos clients nous identifient naturellement comme étant des acteurs en mesure de les conseiller.

Durant cette période, même les confrères les plus rigoureux ont surmonté le « drame » de produire des bulletins de paies qu'ils savaient pertinemment faux du fait de l'absence de textes. L'expert-comptable a appris que rien ne s'effondre face à un écrêtement très aléatoire de la CSG, et que l'essentiel est ailleurs. L'accompagnement proposé à nos clients a été valorisant et il ne fait aucun doute que l'affection des clients pour leur expert-comptable sort renforcée de cette crise. Cette reconnaissance du marché tranche avec le silence des pouvoirs publics à notre égard que certains confrères conspuent maladroitement sur la base de comparaisons entre notre travail et celui du corps médical.

Si nos missions étaient réparties sur une chaîne de valeur, nos ressources sont majoritairement affectées sur le besoin « légal » du client (déclarations fiscales et sociales). Durant cette crise, face à la détresse de nos clients, nous avons totalement revu la répartition de nos ressources pour les affecter prioritairement sur l'accompagnement des chefs d'entreprise. En poussant nos cabinets dans ses retranchements, la crise nous a donné une leçon nous rappelant que notre priorité doit être le client et non l'administration.

La reconnaissance de nos clients ne fait que confirmer ce que nous n'avons cessé de répéter : les missions de demain sont l'accompagnement des entreprises, et non la production de déclarations fiscales et sociales. Aujourd'hui, il existe de nombreux obstacles à notre mutation, notamment celui de la formation des confrères et des collaborateurs. Mais cette crise a révélé l'existence d'un opposant encore plus féroce : l'administration.

La réalité est que l'administration n'attend pas de nous que nous accompagnions les clients car elle entend multiplier les contacts directs avec eux (le service TESE et les sites publics dédiés aux entreprises en sont l'illustration). Pire, dans sa vision très guerrière de la relation avec les contribuables, l'administration considère qu'en conseillant nos clients, nous nous opposons à elle. Or, l'administration n'a qu'un seul intérêt, qu'une seule attente, qu'une seule ambition pour nous : le recouvrement de l'impôt. Dernière preuve en date, Bercy a demandé au Conseil supérieur, qui l'a honteusement accepté, que les contrôles qualité portent désormais sur la conformité fiscale des experts-comptables. En syn-

thèse, cela signifie que l'administration juge la qualité d'un cabinet sur sa capacité à faire recouvrer correctement l'impôt à ses clients. Bercy voit en nous les percepteurs du monde d'après.

Bien sûr, nous regrettons que l'administration ne souhaite pas que notre profession soit aux côtés des entrepreneurs pour créer un environnement vertueux favorable à l'esprit d'entreprise. Mais sommes-nous réellement surpris ? Est-il raisonnable d'imaginer que notre profession, dont le pouvoir de lobbying est nul, a la moindre de chance de changer ce que des décennies de politique ont construit ? Ceux qui pensent que nous pouvons inverser la tendance se leurrent autant que ceux qui pensaient impossible la remontée des seuils de commissariat aux comptes.

Concrètement, nous n'obtiendrons jamais d'avancées significatives comme celui d'un vrai statut de tiers de confiance. Une chance historique a été loupée lors des négociations de la loi PACTE durant lesquelles Bercy était prêt à nous octroyer des contreparties significatives à la perte des mandats de commissaires aux comptes. Cette occasion a été totalement manquée par la mandature actuelle du Conseil supérieur de l'Ordre, soit par connivence avec la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, soit par incompetence, soit les deux à la fois. L'occasion était belle de faire reculer l'administration sur ses positions, de rééquilibrer un combat que nous perdons année après année. Ce loupé historique est le dernier d'une longue série et désormais notre sort est scellé. L'administration avance un projet moins faste pour nous : nous allons devenir garants et responsables de la donnée fiscale transmise. Un événement récent, qui n'a rien à voir avec la crise du Covid, doit également susciter l'éveil de notre profession. Silae, éditeur de logiciel spécialisé dans la paie, a été racheté par le fonds d'investissement américain Silver Lake pour la somme de 600 millions d'euros. La success story que nous connaissons tous est à saluer, mais ces chiffres nous poussent à la réflexion. Silae, logiciel spécifiquement dédié à la production sociale, a réussi à capter une valeur très significative de ce marché. Cet épisode est l'illustration que sur le segment de la production en « légal », la valeur quitte nos cabinets pour se reporter chez les éditeurs.

Le monde d'après sera donc un monde où la valeur ajoutée issue de la production en « légal » est captée par les éditeurs de logiciels et où l'administration aura pour seul dessein de nous transformer en percepteurs privatisés utilisant ces logiciels. Le monde d'après est le monde d'hier poussé à l'extrême. Le monde d'après est le monde d'hier sans nos illusions. Le monde d'après est effrayant et, si nous n'agissons pas, il sera celui d'une scission définitive de la profession, avec une Compagnie des commissaires aux comptes défendant l'intérêt des métiers du conseil et de l'audit, et un Ordre des experts-comptables contrôlant les cabinets « cerfateurs » pour le compte de l'administration.

Partant de ce constat, nous formulons une idée qui effraye certains, en angoisse d'autres, mais qui doit être écrite : envisageons notre avenir loin de la tutelle de Bercy en renonçant au monopole. Nous devons prendre notre destin en main pour construire une alternative. Le monopole, que les plus pudiques d'entre nous appellent la « prérogative d'exercice », a pour corollaire la tutelle de l'État. Celle-ci est légitime, et nul ne peut envisager de bénéficier de l'un sans être contraint par l'autre. Le monopole est devenu le cheval de Troie de l'administration, le pire des pièges pour les experts-comptables. A notre constitution, nous avons accueilli la prérogative les bras ouverts et aujourd'hui celle-ci pourrait notre profession de l'intérieur.

Les défenseurs du monopole avancent souvent l'argument de l'intérêt public comme justification de son existence. En réalité, si ce lien de causalité est défendable, cela ne signifie pas pour autant qu'il est unique. D'autres modalités existent pour garantir la qualité et la conformité et le marché démontre régulièrement qu'il est à même de les identifier seul.

Certains considèrent que notre profession n'a de raison d'être que par l'existence de ce monopole. Il faudra évidemment poser la question des institutions en cas de suppression de la prérogative. Les expériences étrangères démontrent que le regroupement au sein d'associations privées se font naturellement. Par ailleurs, la mutation de notre profession vers les nouvelles missions d'accompagnement nécessite des investissements massifs en termes de formation et de construction de nos offres, et seul un regroupement de la taille de l'Ordre peut les réaliser. Ainsi, les institutions subsisteront dans un rôle et une forme différents, mais surtout dans l'intérêt unique de notre profession et non dans celui de l'administration. Nous avons même la conviction que la fin du monopole et l'adhésion facultative à l'Ordre redonneront une deuxième jeunesse à nos institutions.

En conclusion, sortir de la tutelle est devenu un réel enjeu car la prérogative contribue aujourd'hui à la scission de la profession enclenchée par la loi PACTE. Les experts-comptables risquent rapidement d'être cantonnés dans la validation de déclarations fiscales automatisées sous la tutelle de Bercy, de devenir des cerfateurs validant des flux intégrés par des éditeurs de logiciels captant la part du lion. De fait, et peut être même un jour de droit, l'accompagnement dont nos clients ont besoin sera réalisé par des acteurs indépendants qui apparaissent déjà aujourd'hui sur le marché.

Nous proposons donc de passer du paradigme où les représentants de la profession se battent pour préserver le monopole, à celui où le combat prioritaire est d'obtenir sa suppression. Cet appel à la sortie de la tutelle est motivé par l'apparition d'un nouveau risque majeur pour la profession : alors que de nombreux confrères s'inquiètent de la fin du monopole, le danger réel est au contraire que l'administration le maintienne et le renforce pour mieux nous contrôler et nous conduire à ce qu'elle entend faire de nous, à savoir des percepteurs privatisés. L'administration n'ayant aucun intérêt à supprimer la prérogative, le danger qui plane sur notre profession n'est donc pas la fin du monopole, mais son maintien par une tutelle castratrice.



Gilles Bösiger

Expert-comptable - Commissaire aux comptes

🐦 : @GBosiger